

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°13-23

Portant sur circulation du n°1 au n°5 rue du
Bout GRIN – Travaux réfection caniveau et
bordures

LE MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,
VU la demande de la Société **LETELLIER TP**, en date du 27 février 2023,
Considérant que pour permettre les travaux de réhabilitation d'un caniveau, du n°1 au n°5 rue du Bout GRIN, à VER-SUR-MER, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 – A compter du 27 février 2023 et jusqu'au 3 mars 2023, les prescriptions suivantes s'appliquent du n°3 rue Paul PORET du n°1 au n°5 rue du Bout GRIN:

La chaussée sera rétrécie par empiètement des travaux de réfection de caniveau et de bordures.
Le stationnement est interdit.

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société LETELLIER TP** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Courseulles, Le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 - AMPLIATION du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de LETELLIER TP, à titre de notification,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VER SUR MER, le 27 février 2023

Gérard MARCIA,
3ème Maire-adjoint
Pour le Maire et par délégation



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- M. Le Directeur de la **Sté LETELLIER**